



## **Principales décisions du Conseil communal du 23 avril 2024**

### **Affaires générales**

- Approbation du dossier de candidature pour l'obtention du Label "Commune Volontaire" dans le cadre du plan de cohésion sociale.
- Approbation de la Convention de coordination des plaines de vacances 2024 entre la Ville et le CAPE ASBL, relative à la coordination et à une partie de l'animation des plaines de vacances organisées par la Ville pendant les congés scolaires de printemps, été et automne 2024.
- Approbation de la convention de collaboration établie entre la Ville et l'ISBW portant sur l'organisation, à l'école communale de Baisy-Thy, de l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 ans à 12 ans et sur l'organisation partielle de la plaine d'été pour l'année 2024.

### **Energie**

- Rectification du règlement d'octroi des subsides pour les primes énergétiques 2024 approuvé par le conseil en date du 30 janvier 2024.

### **Environnement**

- Règlement complémentaire de circulation - Déplacement d'un emplacement PMR dans la rue Château de Lothier.

### **Finances**

- Avis favorable quant au compte de la paroisse All Saint's pour l'exercice 2023.

### **Ressources humaines**

- Délégation au Collège Communal du recrutement et du licenciement des agents temporaires, contractuels et contractuels subventionnés.
- Approbation de l'annexe au Règlement de travail relatif à l'organisation du service de garde

### **Secrétariat communal**

- Intercommunale IMIO - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024
- Approbation de la délibération relative au statut administratif des grades légaux du CPAS prise par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 9 avril 2024 :

### **Transition**

- Achat de nouvelles parts de la coopérative "Les amis du bois Balon » pour contribuer à l'acquisition du bois Miesse contigu au bois Balon dans le cadre de

l'appel à projet « Budget Participatif ». L'achat de 17 parts supplémentaires s'élève au montant de 5100€.

### **Travaux**

- Prise d'acte et de connaissance de la décision prise par le Collège communal en séance du 3 avril 2024 de procéder, en l'absence de crédit budgétaire, à la passation d'un marché de travaux pour le remplacement des conduites de gaz et de haute tension dans le périmètre de l'affouillement de la rue de Ways et d'en admettre la dépense, laquelle s'élève à 48.084 €.